

# Mgr Courchesne: la récupération des forêts pour la colonisation

Maude FLAMAND-HUBERT

Dans un article publié en juin 2004<sup>1</sup>, il était question de l'implication très engagée de Mgr Courchesne concernant l'exploitation forestière. Il s'en dégageait que les préoccupations de Mgr Courchesne en matière de foresterie étaient très fréquemment reliées à la colonisation. J'ai donc poursuivi les recherches en consultant les dossiers sur la colonisation<sup>2</sup> couvrant l'épiscopat de Mgr Courchesne, afin de voir dans quelle mesure les documents qu'ils contiennent concernent de leur côté l'exploitation forestière.

## Le contexte de la colonisation

La colonisation représente une alternative à la surpopulation des villes et à la pénurie des terres agricoles dans l'ouest de la province, tout particulièrement au cours de la crise des années 1930. Au Bas-Saint-Laurent, la colonisation se confronte à l'industrie forestière pour l'occupation du territoire. Les colons arrivent rarement à s'établir de façon satisfaisante, et l'homme trouve souvent au chantier ou à l'usine de quoi sub-

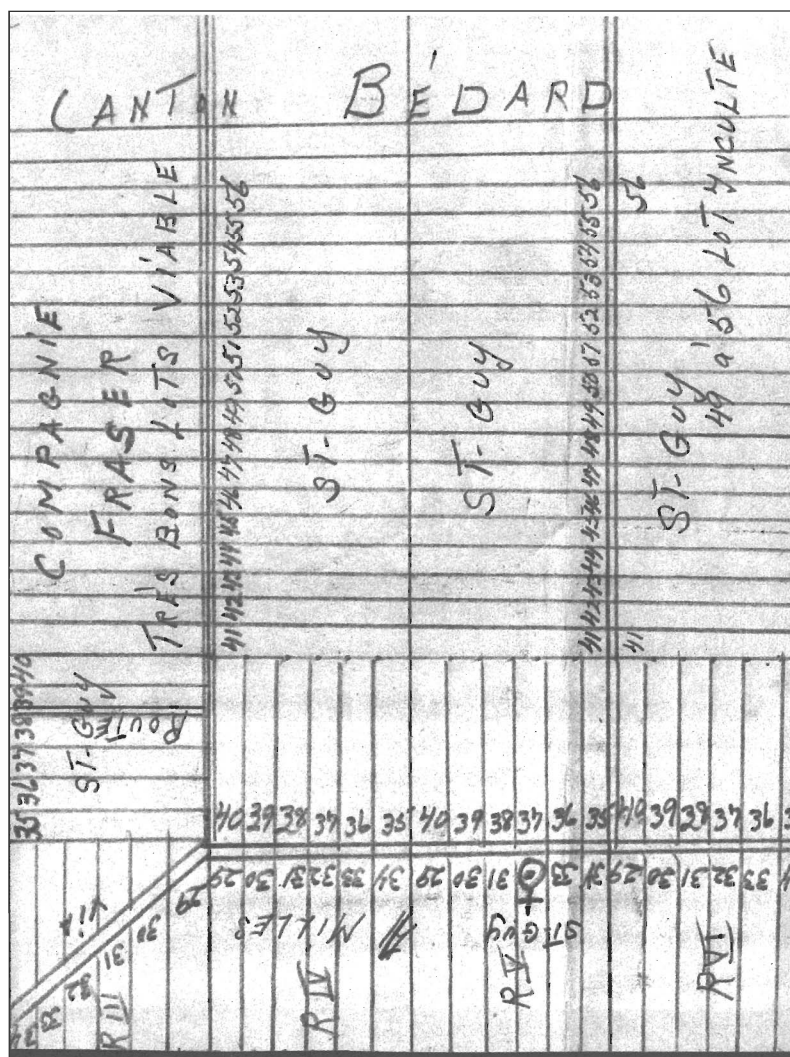
venir aux besoins familiaux. Mgr Courchesne se donne le mandat de veiller à la promotion et à la réussite autant morale, sociale, qu'économique des colons<sup>3</sup>. Les compagnies forestières ont besoin du territoire pour récolter la matière ligneuse, mais elles ont aussi besoin de main-d'oeuvre. Et le colon, bien que son but ultime soit l'agriculture, a besoin aussi de bois pour se bâtir,

se chauffer, et tirer un revenu supplémentaire. Cependant, il est de plus en plus difficile d'accéder aux terres.

Mon analyse du dossier sur la *Protection des Forêts* a démontré que Mgr Courchesne s'était particulièrement impliqué dans cette cause. Il promeut la colonisation et s'oppose à l'accaparement du sol par les compagnies forestières, réclamant la disponibilité des terres pour la colonisation. Il conteste déjà l'exportation de la matière brute, transformée à l'extérieur de la région, qui soumet les travailleurs à des travaux sporadiques et les délaisse après le passage des compagnies. Il perçoit dans ces pratiques un vice qui réduit le colon à la subordination et nuit à son autonomie. En fait, Mgr Courchesne croit fermement en l'instinct de propriété, gage de stabilité et d'équilibre, «*disposition constitu[ant] la meilleure protection naturelle pour la liberté et la dignité de la famille elle-même*»<sup>4</sup>.

## Les dossiers Colonisation

Deux dossiers relatifs à la colonisation couvrent l'épiscopat de Mgr Courchesne. Le premier couvre la période du 24 juillet 1928 au 29 décembre 1938<sup>5</sup>, et le second du 7 octobre 1939 au 30 novembre 1950<sup>6</sup>. Les deux dossiers comportent 130 et 89 documents, dont respectivement 14% et 24% se rapportent à la question forestière. Toutes sortes d'autres sujets y sont abordés, comme la formation de nouvelles paroisses, l'arpentage des paroisses, le secours aux colons, les comptes-rendus des déplacements des curés, la construction de route, le rapatriement



Inspecteur de la colonisation. [Plan pour établir les limites entre Saint-Guy et Lac-des-Aigles]. [1944?]. AAR, Colonisation, A-20, Léon Beaulieu à Mgr Georges Courchesne, 8 juillet 1944.

des Canadiens français émigrés en Nouvelle-Angleterre, l'accès à l'éducation, les conflits entre colons, et bien d'autres. L'objectif étant cependant de chercher des informations complémentaires en relation à l'intérêt de Mgr Courchesne pour la question forestière, quelques pièces ont été sélectionnées en ce sens.

La majorité des pièces concernent le conflit entre l'expansion de la colonisation et les projets de réserves forestières, qui donnent lieu à toutes sortes de situations où s'affrontent des intérêts divergents. En effet, plusieurs compagnies, de différentes façons, ont tenté de créer des réserves forestières qui leur assureraient la ressource. Généralement, ces réserves concernent des terres publiques connexes à des terres privées, que les compagnies ont acquises par l'achat d'anciennes seigneuries, ou en subsides pour la construction des chemins de fer. Les années 1929 à 1933 sont reconnues comme les plus difficiles dans l'industrie forestière, surtout en raison de la baisse de la construction qui affecte le bois de sciage. Les petites entreprises locales sont le plus durement affectées, et même certaines grandes compagnies vivent des difficultés financières importantes, menant certaines à la faillite. C'est l'occasion pour les mieux portants de consolider leurs investissements par des moyens qui visent à leur assurer la ressource, au meilleur prix possible. À la suite de la crise des années 1930, ce sont les craintes de pénuries qui pousseront les compagnies à tenter de consolider leurs actifs dans la région.

### Les relations politiques

Au cours de la période 1930-1950, plusieurs mesures gouvernementales sont instaurées pour encourager l'installation des colons, en plus de la prime au défrichement qui datait de 1923. De leur côté, les droits de coupe versés par les compagnies forestières sont une source de revenu importante pour le gouvernement. Différents intérêts politiques sont en jeu. Les idées et projets de Mgr Courchesne sont de plus influencés par le courant nationaliste du début du siècle, mené sous l'égide

du patriotisme de Lionel Groulx<sup>7</sup>. Il est certain que ce facteur a aussi influencé ses relations avec la classe politique.

Mgr Courchesne respectait les hommes politiques et était aussi respecté par ces derniers. Il méprisait cependant la partisanerie et, selon Noël Bélanger, «*Quels que*



Léon Beaulieu. Photographe inconnu. [Avant 1955]. AAR, A-22-2.

*fussent les partis en présence, les distinctions entre eux, minimes sur le plan idéologique, [les idées de Mgr Courchesne] se rattachaient davantage à la personnalité des chefs, à leur style d'administration, aux nuances de leur discours autonomiste*»<sup>8</sup>. Mgr Courchesne se voulait conciliant par nécessité, mais ne voyait dans l'État qu'une institution pratique, avec laquelle il était préférable de garder certaines distances. Mgr Courchesne, à défaut d'avoir entretenu des relations toujours harmonieuses avec les représentants du gouvernement, se fait du moins conciliant<sup>9</sup>. C'est pourquoi il agit souvent comme intermédiaire. Il croyait qu'Église et État se devaient d'œuvrer conjointement pour le bien commun.

Il est clair que les relations sont tendues de tous côtés, et que les accusations pleuvent au gré des situations. Si les prêtres missionnaires critiquent souvent les agissements des compagnies et du gouvernement, ce dernier semble être aussi embarrassé par les représentants de l'Église. La correspondance

relatant les conflits entre les ecclésiastiques et les députés, ministres ou autres représentants du gouvernement, pourrait faire l'objet d'une étude à elle seule. Les principes et les préoccupations de chacun des deux groupes sont bien différents, et les années 1930-1940 sont chargées en «partisaneries» politiques de toutes sortes.

Mgr Courchesne est souvent abordé comme conseiller ou intermédiaire. Dans une lettre<sup>10</sup> au-dessus de laquelle la mention «*Personnelle*» est spécifiée, Hector Laferté, ministre de la Colonisation, demande à Mgr Courchesne son avis sur les mesures à prendre pour régler les conflits entre prêtres et députés. Les responsabilités de chacun sont ici clairement remises en question.

*J'ai eu dernièrement certains conflits plus ou moins graves entre missionnaires-colonisateurs et députés. Ces conflits sont toujours regrettables et je voudrais bien trouver un modus vivendi pour en empêcher le renouvellement dans l'avenir.*

*J'ai demandé à ce sujet l'avis de Richard. Il me fait le rapport que je vous inclus et dans lequel il exprime l'opinion de vous prendre plus ou moins comme arbitre.*

*Mon sous-ministre a certainement raison lorsqu'il prétend que, pour rien au monde, il voudrait humilier nos missionnaires, qui sont tous fort dévoués et fort actifs. C'est tout simplement une mesure à prendre dans leur intérêt.*

*Je serais bien content de savoir si vous croyez que les conclusions de Richard sont celles qu'il conviendrait d'accepter dans les circonstances.*

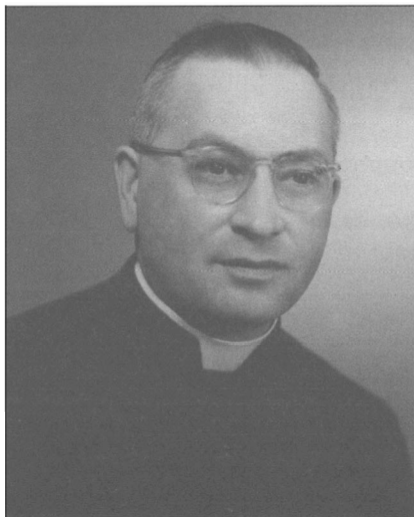
La lettre du sous-ministre confronte l'implication des prêtres et le rôle qu'il leur verrait plutôt jouer:

*À cause de certaines difficultés survenues entre*

députés et missionnaires-colonisateurs, je crois que le temps est venu d'établir une ligne de démarcation entre les activités des uns et des autres. Je prends comme acquis que le clergé est indispensable pour assurer le succès de tout mouvement de colonisation. Je prends également comme acquis que le député étant l'élu du suffrage universel et ayant des comptes à rendre à ses administrés, ne peut être ignoré par le département ou ceux qui le représentent.

En conséquence, ne vaudrait-il pas mieux enlever complètement aux missionnaires l'administration des fonds publics qu'un laïque peut d'ailleurs administrer aussi bien qu'eux? Nous ferions ainsi cesser toute cause possible de conflit entre député et missionnaires et nous éviterions en même temps toutes les critiques, fondées ou abusives que l'on entend quelquefois chez les laïques sur l'administration faite par les membres du clergé. Le champ d'action resterait encore assez vaste pour occuper l'activité et la bonne volonté de nos missionnaires. Il y aurait le réconfort moral à apporter aux colons. Il y aurait le recrutement des meilleurs éléments à diriger vers la terre. Il y aurait toute la série possible des recommandations à faire au département. Il y aurait encore, lorsque le budget le permettra, la distribution des charités. Et que sais-je encore?

Il me déplairait souverainement d'humilier nos missionnaires et de leur faire subir un capitis diminutio. Aussi, n'y aurait-il pas lieu de demander à Mgr Courchesne son sentiment à cet égard? Je mentionne plus spécialement



Jean-Baptiste Caron. Photographie inconnu. [Avant 1955]. AAR, A-22-2.

*Mgr Courchesne parce qu'il est notre bon ami et que, assez récemment, il a donné à son missionnaire des directives qui le soustraient à tous les soucis et à tous les embarras de l'administration.*

Mgr Courchesne répond immédiatement de cette façon:

*Le député seul à l'œuvre est exposé au plus dur souci électoral et coûtera cher. Et puis le missionnaire s'accordera trop bien: accusation de partisannerie ou pas assez; conflits et discrédit pour les deux. Je suggère que vos officiers civils du départ aient cette administration et reçoivent instruction de s'entendre avec les comités paroissiaux en dehors de tout parti. On enlève au député et au missionnaire un odieux qui rejaillit toujours contre l'autorité qu'ils représentent, civile ou religieuse. [...]*

Le comité paroissial est, pour Mgr Courchesne, une sorte de prolongement naturel, élargi, de la famille. Il permet, la coopération, le regroupement des forces et l'organisation afin d'atteindre les objectifs communs à tous ceux qui partagent la réalité de la colonisation<sup>11</sup>.

Favorisant l'autonomie des colons, ses recommandations vont ici dans le sens de son système de pensée, surtout si l'on considère l'importance que joue le prêtre dans l'organisation paroissiale.

### L'exemple d'une région: le Témiscouata

Les problèmes rencontrés par certaines paroisses donnent un aperçu de la confrontation entre la colonisation et l'industrie forestière. Les correspondances disponibles dans les dossiers sur la colonisation sont souvent incomplètes et les situations évoquées restent imprécises, mais elles offrent cependant, à partir de cas locaux, une idée du rôle de médiateur que Mgr Courchesne était appelé à jouer.

La région du Témiscouata servira ici d'exemple, puisque c'est à son sujet que se rapporte la majorité des documents, et qu'elle offre un bon exemple de la situation. Sa colonisation au 20<sup>e</sup> siècle repose en grande partie sur l'industrie forestière, qui vide rapidement la région de la ressource. Cette région a déjà connu les oppositions concernant le projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Touladi, prévu par l'International Paper en 1928, qui aurait inondé une grande partie du territoire de Squatec, de la vallée du Lac-des-Aigles et du sud-est du comté de Rimouski. Mgr Courchesne était d'ailleurs intervenu à cette occasion<sup>12</sup>.

Cette fois, la Fraser Company Limited fait parvenir à Mgr Courchesne un mémoire sur la situation économique du Témiscouata<sup>13</sup>, dans lequel elle expose les difficultés de développement rencontrées par la compagnie. Les politesses de présentation («*We sincerely believe that in the economic development of this area the interests of the colonists and the villagers. Our view point in connection with the proposed programme of development is, therefore, not entirely selfish. Your consideration of our suggestions will be greatly appreciated.*») contrastent quelque peu avec les perspectives négatives qui en ressortent. En fait, la compagnie se plaint surtout de la réduction des terres de la couronne qui lui sont attribuées, qui sont passées de 726 milles à 362

milles selon les projets envisagés pour l'année 1937. De plus, il compare les avantages économiques rencontrés aux États-Unis, justifiant ainsi l'installation de leurs usines au sud de la frontière, remarquant que la région québécoise du Témiscouata y trouve tout un même un grand avantage par la création des chantiers nécessaires à la récolte du bois transformé aux États-Unis. Ce sujet est très pertinent, puisque Mgr Courchesne déplore régulièrement la transformation de la matière première en dehors de la région. Le mémoire fait état de la situation en ces termes, concernant leur apport à l'économie locale:

*La situation présente est radicalement différente de la situation qui existait quinze ou vingt années passées. Il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de réserves forestières pour supporter les entreprises industrielles qui existaient alors [...]*

*Probablement que le développement de la colonisation qui a remporté le plus de succès dans la région du Témiscouata depuis 1900 fut le canton Robitaille [...] Le succès de l'entreprise de colonisation peut être attribué au fait que pendant cette période les colons ont toujours eu l'avantage d'avoir des opérations forestières dans les environs où ils pouvaient vendre leurs produits, et en plus ils ont toujours eu l'avantage pendant l'hiver de trouver de l'emploi pour eux et leurs chevaux, et la coopération qu'ils ont reçue de la Compagnie Fraser a été pleinement rétribuée par la bienveillance et la coopération qu'ils lui ont toujours montrées.*

*Il y a encore des possibilités de plus amples développements dans ce canton Robitaille. Néanmoins le succès de ce développement quasi pro-*

*digieux a eu pour résultat d'attirer l'attention sur cette région, et en 1931 il fut décidé d'essayer de faire en 16 mois, sur une superficie approximative de 143 milles carrés dans Biencourt et Auclair, ce qui avait été accompli sur un espace de 17 milles carrés dans Robitaille durant une période de 35 années. [...]*

*Le plus haut degré de développement économique dans un territoire comme celui-là, peut être atteint que si la superficie en culture est en équilibre avec la superficie forestière, et que l'activité industrielle est en équilibre avec l'activité agricole. La superficie forestière actuelle, est le minimum sur lequel nous puissions espérer ériger un édifice économique suffisant pour pourvoir aux nécessités de la vie des citoyens pour de nombreuses années; même à l'heure actuelle on nous offre plus d'hommes et de chevaux que nous puissions employer, et plus de produits de la ferme que nous puissions acheter, et il n'y a pas de marché pour le surplus de ces produits agricoles. [...]*

*Nous croyons que la politique la plus sage serait de perfectionner et consolider le développement de colonisation dans les territoires déjà ouverts, et faire adopter des règlements qui permettront l'exploitation de ce qui reste de forêt pour un grand nombre d'années, afin que le plus de bien possible puisse être obtenu, pour le plus grand nombre et le plus longtemps possible.*

La Fraser sent probablement le besoin de justifier son impact positif sur la colonisation à la suite du mouvement de grèves de 1933, qui entraînent les premières mesures gouvernementales pour assurer un

salaires minimum et des conditions de travail acceptables aux ouvriers forestiers<sup>14</sup>. La compagnie fournit comme argument différents chiffres sur le nombre d'hommes engagés ou les quantités de produits locaux consommés. Les chiffres avancés ne sont cependant pas mis en contexte relativement au nombre total d'habitants, ou encore au total de la production agricole. La Fraser défend certainement ses intérêts, mais ses constatations quant à l'organisation de la colonisation sont aussi fondées. Mettant de l'avant leur point de vue pour des raisons différentes, nous verrons plus loin que plusieurs intervenants sont d'accord sur le manque de cohérence dans les plans de colonisation.

Quant à la réponse de Mgr Courchesne, la brièveté montre bien les réticences face au plaidoyer de la Fraser: «I must confess that it is hard to me to have a final opinion on the question. [...] I am sorry not to have any more comforting views on the subject».

Trois ans plus tard, la situation n'est pas réglée. Dans une lettre adressée au premier ministre Maurice Duplessis<sup>15</sup>, Mgr Courchesne met en parallèle le développement économique et les valeurs morales, questionnant sur la priorité de l'un sur l'autre dans l'essor de la région. Il est clair pour Mgr Courchesne que les valeurs morales prédominent, mais il est intéressant de considérer qu'il cible les pratiques économiques comme un fait qui nuit au sain développement des communautés éloignées et deviennent ainsi une cause des problèmes de moralité. Il critique les avantages territoriaux octroyés à la Fraser aux dépens de la colonisation, en plus des pratiques de la compagnie qui prélève le bois au Québec et le transforme dans ses usines du Nouveau-Brunswick, privant la région des emplois qui y sont reliés.

*[...] La compagnie Fraser semble obtenir que toute la partie qui longe le N.B. dans la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis lui reste. Cela nous enlèverait tout espoir 1- de compléter S.-Jean-de-la-Lande à même*

*Ste-Rose; 2- de compenser Ste-Rose de l'autre côté; 3- d'ouvrir en bordure une paroisse qui civiliserait ce territoire situé entre Ste-Rose et S.-Jacques du N.B., territoire célèbre pour les tripots qui y grouillent à cheval sur la frontière et qui déshonorent l'abond de la province: il faudrait là un clocher et ce qui l'accompagne, pour exorciser la région. [...] Nous trouvons que les intérêts financiers du syndicat des banquiers qui possède cette firme, ne valent pas les intérêts moraux en cause.*

*D'autre part, il semble décidé que dans la paroisse de Cabano, on ne nous livre pas un seul lot le long de la rivière Cabano, là où nous comptons en obtenir cinquante pour consolider par l'agriculture cette paroisse de Cabano. Vous n'ignorez pas que les Fraser transportent en camion en N.B. le bois de nos régions et que leur intention est de fermer bientôt la scierie de Cabano. Quand ceci arrivera, si l'on n'a pas fourni à l'organisation d'un territoire agricole, la paroisse sera en péril.*

### **L'implication des prêtres missionnaires**

Les prêtres en mission dans les colonies sont directement impliqués dans le conflit contre les compagnies forestières, situation qu'ils prennent très à cœur. Dans les colonies et les jeunes paroisses, les prêtres missionnaires étaient souvent les seules personnes-ressources et conseillers, tous domaines confondus. Par leur présence continuelle auprès des colons, dont ils partageaient les conditions de vie, ils comprenaient bien leur situation.

Ils communiquent fréquemment à Mgr Courchesne le déroulement des événements sur le terrain, afin que ce dernier les conseille, ou intervienne auprès du gouvernement et des compagnies. Les prochains documents sont d'autant plus

intéressants que Noël Bélanger souligne comment Mgr Courchesne entretenait avec les gens de son diocèse une correspondance soutenue et constante «pour qu'ils assimilent la nature de ses projets, et qu'ils reçoivent les encouragements nécessaires à la réalisation d'une œuvre sociale d'une envergure inégalée jusqu'ici»<sup>16</sup>. De plus, «Dans son œuvre d'établissement rural, il a cherché à s'appuyer sur des conseillers qu'il voulait compétents et bien formés. La plupart d'entre eux complétèrent des études en agronomie avant de prendre part à la réalisation des plans de colonisation, ou encore avant d'agir comme missionnaires-colonisateurs»<sup>17</sup>.

Les paroisses de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles sont un cas où cette fois l'accent est surtout porté sur l'accessibilité des lots et l'organisation du territoire. Dans une lettre adressée à Mgr Courchesne par Léon Beaulieu<sup>18</sup>, prêtre missionnaire à Sainte-Rose-du-Dégelis, il est question de la limite entre les deux paroisses. Le problème concerne les déplacements des colons, qui ne respectent pas tous leur église paroissiale pour les services religieux. Fournissant un plan dans sa correspondance, voici comment Léon Beaulieu explique la situation de sa région:

*Le centre du rang II [...] est actuellement sujet à litige. Les deux curés me disent avoir juridiction sur le même territoire. [...] Vous voyez une petite route (nouvelle, je crois) sur le rang III pour déboucher sur le rang II à St-Guy. Il faudrait absolument que la compagnie Fraser cède les lots à la colonisation sur le rang III... À gauche, le rang III devrait être débouché à la route centrale le plus vite possible pour peupler cette partie qui à son tour sera obligée d'aller aux Aigles en attendant un chemin et ensuite il y aura des difficultés...*

*Il faut prendre les moyens (dussent-ils être draconiens [ ]) d'arrêter la*

*coupe abusive du bois dans cette paroisse qui est avancée d'être coupée. Je ne sais pas trop comment il faudra s'y prendre; mais il faut faire quelque chose. [...]*

*Il faut trouver le tour de faire un inventaire des possibilités pour des colons de vivre sur place.*

*Les réserves cantonales, les lots incultes, etc. doivent porter encore un peu de bois qui doit cesser d'être gaspillé au profit des industriels et des commerçants de bois pour laisser ensuite les colons dans la misère... Il y aurait peut-être lieu de tenter un essai de colonisation mi-agricole, mi-forestière à condition qu'on ne continue pas à piller ce qui reste. Il faudrait faire vite, mettre les pilleurs à l'ordre, par la prison s'il le faut [...]*

*Il serait bon, je crois, de décider une fois pour toute de la question de la juridiction des deux curés pour que ce soit décidé.*

*Ensuite, il resterait probablement à convoquer des spécialistes de taille en questions économiques: ingénieurs forestiers, agronomes, intelligents et pas intéressés ou liés à quoi que ce soit, pour étudier la question de St-Guy. [...]*

Ce qui peut paraître une simple dispute entre curés pour le service religieux aux paroissiens n'est peut-être pas si banale, mais reflète aussi les difficultés économiques, démographiques et sociales d'une communauté qui cherche à s'établir et à trouver un équilibre afin d'assurer sa viabilité et sa cohésion. Cette situation expose entre autres comment la division des terres entre la colonisation et l'industrie forestière avait des conséquences sur plusieurs autres éléments, comme la construction des routes et les déplacements.

La qualité des sols est encore une fois invoquée. Plusieurs communications mentionnent la nécessité



de faire des inventaires détaillés.

La correspondance de Jean-Baptiste Caron<sup>19</sup>, aussi prêtre missionnaire dans le secteur d'Esprit-Saint expose un problème semblable. Il démontre clairement le manque de coordination entre les différents ministères, la Société diocésaine, et comment un changement de gouvernement pouvait tout remettre en question.

Il est encore une fois question du transport de certaines terres de la compagnie Fraser au ministère de la Colonisation afin de permettre l'installation des colons. L'accès aux terres et l'aboutissement des travaux posent des problèmes d'organisation sociale qui soulèvent l'indignation du prêtre. Ce dernier commence par la présentation d'une lettre adressée à Adélard Godbout «*À la fois premier ministre et ministre de la Colonisation*», écrite plus d'un an auparavant, au mois d'août 1943:

*Présentement, les aspirants-colons exercent une pression pour obtenir l'ouverture des rangs III et IV Laroche, du lot 1 au 41.*

*La Compagnie Fraser détient les lots du rang IV depuis 1932 pour une période de vingt-cinq ans. Le bois de ces lots est déjà enlevé. Devrons-nous attendre que le bail soit expiré pour permettre à nos gens d'aller s'y établir? Cette proposition me semble trop dépourvue de bon sens pour être acceptable. S'il en était ainsi, la protection accordée à cette compagnie serait plus qu'exagérée, surtout si nous allions la comparer à celle, ménagée aux aspirants-colons.*

*À la suite de cette lettre, le ministère de la Colonisation décidait, à l'automne, de faire construire une route de pénétration pour passer du rang II au rang IV. Je crois savoir que celle-ci a été gravelée au cours de l'été 44.*

*En juillet dernier, M. Ls.-Philippe St-Laurent commençait la construction du*

*chemin de fronteau entre les rangs III et IV, partie ouest, du lot 1 au 22, ainsi qu'une route de sortie d'un mille et demi du côté des Aigles. La rareté de main-d'œuvre et la suspension des travaux publics au lendemain des élections n'ont pas permis de faire autre chose que l'enlèvement du bois.*

*Bien que ce travail restât inachevé, la Société diocésaine crut bon de recommander des aspirants-colons pour tous les lots disponibles, soit du 1 au 22 inclusivement.*

*Par ailleurs il lui fut impossible d'approuver les demandes de ceux qui désiraient aller occuper les lots du rang IV, parce que ceux-ci n'étaient pas encore concédés au ministère de la Colonisation.[...]*

*Aussi longtemps que la question d'échange des terrains ne sera pas réglée, nous ne pourrons pas établir des colons sur les lots du rang IV Laroche qui constitue, avec le III un rang double. Par conséquent, le chemin et les écoles qu'on y construira serviront à une quantité limitée de familles qui devront cependant, avec les autres familles de la paroisse, en défrayer les dépenses d'entretien. Et la paroisse de l'Esprit-Saint restera incomplète.*

*C'est là, je crois, une anomalie injustifiable. S'il est impossible au gouvernement de trouver une solution à ce problème, nous serons donc forcés d'affirmer une fois de plus que nous faisons de la colonisation sans plan d'ensemble; au petit bonheur, quoi!*

### **Le classement des terres impropres à l'agriculture**

Le problème du classement des terres impropres à l'agriculture est un dossier qui s'étend sur une

longue période. Il pose problème, entre autres, parce que tant qu'une expertise n'est pas exécutée et reconnue par les différents intervenants, il existe une large place à toutes sortes de discours plus ou moins objectifs. Cette situation favorise les conflits et incite les différents partis à argumenter davantage en faveur de leurs intérêts que des différentes réalités à concilier sur la base d'une gestion territoriale globale et ordonnée. Mgr Courchesne apporte une grande importance à ce type de document, car malgré sa foi en la colonisation, il souhaite voir les colons s'installer dans des conditions favorables à leur réussite.

Dans un accusé de réception daté du 7 juin 1930,<sup>20</sup> adressé à S. E. Chenard, chancelier à l'Évêché de Rimouski, par G.-C. Piché, chef du service forestier au département des Terres et des Forêts de la province de Québec, il est question d'un «*projet de placer en réserve forestière permanente tous les blocs de terrains qui ont été classés impropres à la culture par la Commission de Révision*». Ce projet était d'ailleurs approuvé par Mgr Courchesne. Les années 1930-1940 donnent lieu à de nombreux autres rapports à ce sujet, dont les *Inventaires des ressources naturelles et industrielles*, exécutés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'ensemble de la province. Une «*section forestière*» faisait d'ailleurs le point sur les possibilités d'accroissement de la forêt et des dispositions à prendre pour en favoriser la pérennité.

En 1947, apparaît dans le dossier sur la colonisation un rapport intitulé *Classification des sols de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski*<sup>21</sup>. Cette classification semble un premier pas vers la conciliation, puisque qu'elle est supervisée par L. Z. Rousseau, ingénieur forestier, qui est accompagné par des étudiants en génie forestier, des représentants des compagnies Price et Fraser et de la Société de colonisation de Rimouski.

Ce rapport se veut scientifique et impartial. Il ne donne raison à aucun des partis, mais affirme les limitations que peuvent rencontrer différentes éventualités. Plusieurs

thèmes sont abordés comme la topographie, la géologie, le climat, la végétation et les sols, offrant une perception réaliste de la situation et menant à un classement des terres selon leur potentiel agricole. L'auteur du rapport mentionne tout de même certains éléments qui mettent en perspective les stratégies économiques à considérer, dans lesquels certains choix moraux de développement ont une incidence.

Les données ne sont malheureusement pas très favorables à l'agriculture. De plus, il mentionne bien que cette classification ne répond pas à elle seule à toutes les questions. Voici ses conclusions générales sur la situation:

*[...] les superficies jugées propres à la culture à la suite de notre exploration de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski, se présentent soit en blocs considérables, comme dans le canton Asselin [24,000 acres] et Ango [5,760 acres], soit en parcelles d'étendue très variable, comme dans les cantons Arrière-Laroche et Arrière-Varin.*

*Dans le premier cas, il est possible de considérer la mise en valeur du terrain par son ouverture à la colonisation agricole.*

*Dans le second cas, l'aire restreinte et l'isolement des parcelles rendent impossible l'organisation paroissiale agricole selon le mode ordinaire, et soulève le problème de l'accessibilité quelle que soit la formule de colonisation suggérée. [...]*

*On peut admettre que la forêt et le sol agricole constituent les deux éléments essentiels de l'économie de la région qui nous intéresse. Dans ce cas, il devient nécessaire de déterminer si l'exploitation de l'une et de l'autre de ces deux richesses se fait en conformité*

*avec les exigences du bien commun, et si la mise en valeur de l'une ou de l'autre constitue une menace à l'équilibre indispensable. [...]*

*Il faudrait, en effet, poursuivre une étude de l'économie agricole et de l'économie forestière non seulement de la région limitée par le cadre politique du comté de Rimouski, mais débordant ce cadre à l'ouest, analyser les conditions d'une partie du comté de Témiscouata [...]*

*En outre, une paroisse nouvelle dans le secteur situé à l'est du lac Témiscouata contribuerait à vivifier, croyons-nous, une économie anémiée bien plus par la faible densité de la population que par la pauvreté des richesses agricoles et forestières de la région. [p. 31-33]*

Il est intéressant de constater les différents aspects soulevés par le rapport, qui vise un plan d'ensemble de la situation plutôt que la défense des intérêts d'un groupe en particulier. Il précise certains points, comme «les exigences du bien commun», concept cher à Mgr Courchesne. Il y a aussi la notion «d'organisation paroissiale agricole selon le mode ordinaire», qui laisse sous-entendre que la colonisation est possible, mais serait sûrement plus efficace si elle était envisagée différemment. Bref, il considère qu'une région ne s'évalue pas en vase clos et que sa périphérie est aussi importante afin d'avoir une idée juste de la situation. Aucune mention n'est faite des applications de ce rapport.

### Un idéal difficile à réaliser

La gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire soulèvent bien des questions et les enjeux sont multiples. En effet, les correspondances présentées mettent en perspective des problématiques où se confondent le développement économique et les valeurs morales, ainsi que leurs différentes conséquences sociales. Les dossiers

Colonisation complètent celui sur la Protection des forêts, en traitant surtout de la récupération des terres pour la colonisation.

Le Bas-Saint-Laurent était en plein développement, et pour Mgr Courchesne, homme d'Église et intellectuel convaincu, être à la tête du diocèse de Rimouski à cette époque était l'occasion de concrétiser un plan longuement réfléchi. Le système idéologique de Mgr Courchesne pourrait être longuement détaillé, mais en bref, il souhaitait voir le colon allier agriculture et foresterie. Il s'agissait, selon lui, du meilleur moyen afin que l'homme puisse bénéficier de son travail et s'épanouir pleinement. Épris de justice, croyant en les capacités de l'être humain, il préconisait l'éducation afin de donner aux colons les connaissances et les aptitudes nécessaires pour gérer son entreprise, dans un cadre de sociabilité et d'entraide. Cependant «Avant de parler de développement régional, il fallait d'abord s'assurer de la maîtrise de son territoire et de ses propres ressources»<sup>22</sup>. Idéaliste probablement, c'est tout de même sur cette base qu'il appuiera la plus grande partie de son combat contre l'industrie forestière.

## Notes

- 1 Voir Maude Flamand-Hubert, en collaboration avec Jean Larrivée, «Monseigneur Courchesne et l'exploitation forestière au Bas-Saint-Laurent», *L'Estuaire*, no 64, juin 2004, p. 16-21.
- 2 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 5; AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 6.
- 3 On qualifie souvent Mgr Courchesne d'«*évêque social*». Selon Noël Bélanger cette appellation «*correspond à son système personnel de pensée, une synthèse vigoureuse, qu'il a élaboré à partir des grandes encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI, avec l'apport des sociologues catholiques. Il en résulte une «anthropologie», pour ainsi dire, une méthode d'analyse chrétienne de la réalité sociale qui cherche, en définitive, à déterminer la place que l'homme doit occuper et des moyens dont il doit disposer en vue de son épanouissement complet. Les années de formation de Georges Courchesne [...] se situent dans le contexte doctrinal créé par l'encyclique Rerum Novarum (1891), de même que dans le climat de renouveau du thomisme si favorable à l'étude des problèmes sociaux*». Voir Noël Bélanger, *Monseigneur Georges Courchesne, 1880-1950*, Rimouski, Édition de l'Archevêché de Rimouski, 2000, p. 79.
- 4 Noël Bélanger, *Monseigneur Georges Courchesne, 1880-1950*, Rimouski, Édition de l'Archevêché de Rimouski, 2000, p. 76.
- 5 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 5.
- 6 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 6.
- 7 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 46-48.
- 8 *Ibid.*, p. 192.
- 9 *Ibid.*, p. 84; 192.
- 10 *Lettre d'Hector Laferté à Mgr Georges Courchesne*, 14 septembre 1932, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 11 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 86.
- 12 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 87.
- 13 *Lettre de K.S. Maclachlan à Mgr Georges Courchesne*, 11 octobre 1935, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 14 «*À l'automne 1933, des débrayages spontanés surviennent dans des camps de la compagnie Fraser, près de Sainte-Rose-du-Dégelis. [...] certains arrivent à peine à couvrir leur frais de pension au chantier, ce qui oblige leur famille à recourir à la charité publique pour survivre. Un mouvement de grève s'étend au Québec et en Ontario [...] Il y a tout lieu de croire que les forestiers bas-laurentiens font partie des plus mal payés, vu la surabondance de main-d'œuvre qui ne trouve plus à s'employer hors des frontières régionales*». Dans Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de
- recherche sur la culture, 1993, Coll. «Les régions du Québec», p. 422.
- 15 *Lettre de Mgr Georges Courchesne à Monsieur le premier ministre*, 9 février 1938, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 16 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 76.
- 17 *Ibid.*, p. 98.
- 18 *Lettre de Léon Beaulieu à Mgr Courchesne*, 8 juillet 1944, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 19 *Lettre de Jean-Baptiste Caron à Mgr Courchesne*, 30 octobre 1944, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 20 *Lettre de Monsieur G.-C. Piche à monsieur S.E. Chenard*, 7 juin 1930, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 21 L. Z. Rousseau, et al., *Classification des sols de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski*, 1947, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 22 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 90.